

CONFERENCE DE PRESSE

Rythmes de l'école : quel modèle inventer ?

LUNDI 11 MAI 2009 A 10 H 30 – SALLE DU BELLAY À L'HOTEL DE VILLE

DOSSIER

PRESENTATION

- * Pourquoi la démarche
- * De la consultation à la concertation et aux réunions extraordinaires des Conseils d'écoles et d'établissements – les étapes
- * La volonté de la ville au travers du questionnaire

DOCUMENTS JOINTS

- * Info spéciale aux parents
- * Questionnaire
- * L'engagement de la Ville d'Angers sur le champ éducatif

POURQUOI LA DEMARCHE

A la rentrée 2008, conformément au décret du Ministère de l'Education Nationale daté du 15 mai 2008, de nouveaux rythmes scolaires ont été mis en application pour toutes les écoles avec pour conséquences : la suppression du samedi matin, les 4 journées de 6 h de cours (soit 24 h par semaine au lieu de 26 h précédemment), l'instauration d'une aide personnalisée pour les élèves en difficulté ...

Dès les Journées de la Démocratie Locale et la 1^{ère} Conférence des parents organisées par la Ville en novembre 2008, nombreux ont été les témoignages (parents, enseignants, associations...) évoquant les difficultés et inquiétudes ressenties (surcharge, fatigue, stress...).

La Ville d'Angers a manifesté son désaccord vis-à-vis de ces mesures décidées par l'Etat parce qu'elles paraissent préjudiciables aux intérêts des enfants, des familles et aux missions de l'école en réduisant le temps d'enseignement et en concentrant sur 4 jours l'ensemble des apprentissages scolaires.

Le même décret donne la possibilité d'organiser la semaine scolaire sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin. Il rejoint en cela les préconisations des spécialistes de la chronobiologie, pour : une plus grande continuité dans les apprentissages (en particulier le matin), des journées d'enseignement allégées (- de 6 heures par jour), le renforcement, auquel la Ville s'engagerait, des activités éducatives venant en complément ou en appui des activités d'enseignement.

DE LA CONSULTATION A LA CONCERTATION ET AUX REUNIONS EXTRAORDINAIRES DES CONSEILS D'ECOLES ET D'ETABLISSEMENTS - LES ETAPES

La Ville a souhaité aborder cette question importante des rythmes scolaires en concertation avec les parents, les enseignants, les partenaires de l'éducation, **afin qu'ensemble nous prouvions que la concertation est préférable à la décision autoritaire.**

Rappel de la Conférence des parents le 29 novembre 2008 ; des multiples rencontres de consultation qui se sont tenues au 1^{er} trimestre 2009 ; de la vingtaine de « récrés citoyennes » organisées avec l'association Graine de Citoyen en direction des enfants ; du colloque du 28 mars avec François TESTU et Janine RICHARDSON ; de la concertation du mois d'avril avec les représentants de la communauté éducative et des Conseils d'écoles et d'établissements, qui sont les instances légitimes pour examiner cette question des rythmes, en débattre, donner leur avis, demander un aménagement dérogatoire...

LA VOLONTE DE LA VILLE AU TRAVERS DU QUESTIONNAIRE

1 – Marquer une étape importante de la démarche de la Ville sur les rythmes scolaires et du dialogue ville – parents – écoles via les Conseils d'écoles et d'établissements, pour l'implication de chacun, une réflexion large, l'attention portée aux intérêts de l'enfant, la recherche de solutions « gagnant - gagnant », la volonté de poursuivre.

2 – Ne pas réduire une question complexe et des enjeux pluriels à une ou deux questions « pour ou contre », simples mais abusivement réductrices aussi bien du problème que des réponses possibles. Le questionnaire veut poser cette problématique.

D'où l'éventail des questions, qui n'écarte pas cependant le positionnement soit en faveur d'un changement d'organisation de la semaine scolaire (9 demi-journées incluant le mercredi matin) – **QUESTION 12-** soit du maintien de la semaine de 4 jours – **QUESTION 3 - D.**

3 – Poser une problématique et des questions dans le champ légal, ouvrant des solutions possibles à l'échelon local ... tout en donnant la possibilité à chacun de s'exprimer vis-à-vis des mesures décidées par l'Etat et d'attirer l'attention des pouvoirs publics (QUESTION 13).

Importance de répondre à tout le questionnaire